

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11D
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande de subvention au titre de la DSIL 2025
Pour l'opération « Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges dans l'enceinte du stade »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025,

Considérant les opérations éligibles

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation du stade « **Milton JAMES** »

Considérant l'importance de cette infrastructure sportive au sein de la cité

Considérant l'urgence de démarrer les travaux permettant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) notamment,

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges dans l'enceinte du stade** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **400 000 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

<u>OPERATION</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2025</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2026</u>
<u>Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges dans l'enceinte du stade</u>	Etat (DSIL 2025) :200 000, 00	DSIL 2026 :200 000,00
	Commune : 40 000,00	Commune : 40 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2025.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr